

Des obligations qui bâtissent l'Ontario

Les Obligations d'épargne de l'Ontario.

Offertes du 1er au 21 juin.

ontario.ca/obligationsdepargne







Des obligations qui bâtissent l'Ontario

Investissez dans votre avenir et dans celui de votre province avec les Obligations d'épargne de l'Ontario. Un placement sûr, flexible et garanti par votre province et une excellente façon de célébrer le 150^{lème} anniversaire de l'Ontario.

SÉCURITÉ

La province de l'Ontario se porte entièrement garante de votre capital et de l'intérêt réalisé sur votre placement.

ABORDABILITÉ

Offertes aux petits et grands investisseurs à partir de 100 \$ jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$.

OPTIONS

Choisissez parmi trois types d'Obligations d'épargne de l'Ontario. Toutes les options d'achat ci-après sont offertes avec intérêts composés ou versés annuellement.

OBLIGATION À TAUX FIXE

Taux d'intérêt fixe jusqu'à échéance. Vous avez l'option d'acheter des obligations à taux fixe offrant des termes de trois ans ou dix ans.

OBLIGATION À TAUX ACCÉLÉRATEUR

Ce taux d'intérêt augmente chaque année pendant toute la durée de cinq ans.

OBLIGATION À TAUX VARIABLE

Un nouveau taux annuel est fixé chaque année jusqu'à l'échéance, le 21 juin 2020.

En vente du 1er au 21 juin.

ontario.ca/obligationsdepargne 1 888 212-2663 • ATS: 1 800 263-7776

©2017, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario ISSN 1710-6486 (Imprimé) ISSN 1710-6508 (En ligne) ISBN 978-1-4606-7802-2 (Imprimé) ISBN 978-1-4606-7804-6 (PDF)

FLEXIBILITÉ

Vous pouvez encaisser vos obligations à taux variable chaque année le 21 juin, et vos obligations à taux accélérateur tous les six mois, le 21 juin et le 21 décembre. Tous les titulaires d'obligations profitent de 14 jours supplémentaires pour encaisser leurs obligations. Les obligations arrivées à échéance peuvent être encaissées en tout temps. Vous pouvez vendre vos obligations par le biais d'un courtier en valeurs mobilières ou les céder à une autre personne en tout temps.

AVANTAGES FISCAUX

Si vous le souhaitez, vous pouvez placer vos Obligations d'épargne de l'Ontario dans votre REER ou REEE autogéré.

COMMODITÉ

Vous pouvez acheter vos Obligations d'épargne de l'Ontario auprès des banques ou sociétés d'investissement participantes. Si vous êtes titulaire d'obligations qui arrivent à échéance (Obligation à taux fixe (7ans) 2010, obligation à taux accélérateur de 2012, obligation à taux variable et obligation à taux fixe (3 ans) de 2014), vous pouvez continuer de faire fructifier votre placement en les échangeant contre des obligations de 2017 pendant la période de vente.

TAUX CONCURRENTIELS

Les taux seront annoncés le 1er juin 2017. Pour plus de précision sur les nouveaux taux pour 2017, consultez votre institution financière, visitez le site www.ontario.ca/ obligationsdepargne ou composez sans frais le 1 888 212-2663.

Demandez les Obligations d'épargne de l'Ontario à votre établissement bancaire ou à votre courtier en valeurs mobilières.